Disraeli

PROVINCE DE QUÉBEC **VILLE DE DISRAELI**

AVIS PUBLIC

REGLEMENT NO 698
AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 641 RELATIF AU ZONAGE
AFIN DE FAVORISER LA DENSIFICATION DU TERRITOIRE

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du 7 juin 2022, les membres du conseil de la Ville de Disraeli ont adopté le règlement no 698 amendant le règlement numéro 641 relatif au zonage.

Le règlement a reçu le certificat de conformité émis par le secrétaire-trésorier de la Municipalité Régionale de Comté des Appalaches en date du 9 juin 2022, date à laquelle le règlement entre en vigueur et fait force de loi.

Les règlements n° 698 est disponibles dans sa version intégrale à l'hôtel de ville. Toute personne intéressée peut venir en prendre connaissance ou en obtenir une copie aux heures normales d'ouverture du bureau, ou sur le site web (www.villededisraeli.ca).

Donné à Disraeli, ce 14e jour de juin 2022.

Michel Légaré, Adm. A.
Directeur général, greffier-trésorier